

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS POUR NON SPÉCIALISTES

Comprendre les enjeux de la dématérialisation

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS PUBLICS

CODE : MP89

Objectifs de la formation

- Acquérir les notions essentielles autour de la dématérialisation
- Maîtriser les modalités du DUME pour simplifier les pratiques d'achat
- Identifier les points de surveillance dans votre réponse à un AO dématérialisé

Animée par

- MATHIEU Tiphaine
Avocat,
- VERNET Mélanie
Avocat,

Public concernés

- Pour les opérateurs économiques non spécialistes des marchés publics ; Tout professionnel chargé de répondre à un marché public (appel d'offres, marché à procédure adaptée, ...)

Dates

- Classe virtuelle
21/01/2021
29/03/2021
10/06/2021
- Paris
29/03/2021

Revenir sur les fondamentaux de la commande publique

- Présentation des textes applicables en marchés publics : ordonnance et décret
- S'approprier les grands principes de la commande publique (transparence, égalité, concurrence)

Se repérer dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Distinguer les pièces réglementaires et les pièces contractuelles qui composent le DCE
- Connaître les pièces constitutives du DCE, leurs rôles et les informations qu'elles comportent

Construire la réponse administrative au marché public dématérialisé

- Recenser les différents types de réponses administratives

10/06/2021

30/09/2021

06/12/2021

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants 590,00 €HT

et identifier les livrables administratifs à fournir pour chaque cas

Quelles modifications dans le cas d'une réponse dématérialisée

- Construire la réponse administrative avec les formulaires DC1 et DC2
- Connaître les différentes formes de groupement (solidaire ou conjoint)
- Élaborer la réponse administrative avec les formulaires DC4 dans le cadre de la sous-traitance
- (les cas seront traités en fonction des types de réponses opérées habituellement par les stagiaires)
- Comprendre le DUME, ses objectifs : quels sont les marchés et les procédures concernés : la généralisation du dispositif

Dématérialisation : Répondre par voie électronique au marché public

- Quels changements faut-il prévoir dans le cadre de sa réponse ?
- Qu'est-ce que le certificat électronique
- Connaître les modalités de la signature électronique

Cas pratiques de dépôts d'offres sur des plateformes: PLACE, Achatpublic.com, E-Megalis,...

- Les étapes à respecter
- Quels sont les impacts du dispositif à l'égard des candidats

■ Entreprises privées	_____	990,00 €HT
■ Communes > 20 000 habitants	_____	890,00 €HT

Échanges et retours d'expérience

- Les étapes à respecter
- Quels sont les impacts du dispositif à l'égard des candidats